



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
10/05/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29  
Présents : 19  
Procurations : 07  
Votants : 26

**OBJET :**

**FINANCES**

**Affectation résultats  
2022 - Musée d'Art  
Moderne**

==--==

En l'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, M. BERTHELOT Stéphane, M. PLANAS Pierre, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BELTRAN José, adjoint à M. DUNAYCH Denis, Adjoint,  
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,  
M. INGHAM John, conseiller municipal à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe,  
Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, Adjoint,  
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe,  
M. PREHAM Anthony, conseiller municipal à M. BERTHELOT Stéphane  
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme QUER Martine, conseillère municipale

Absent(s) : M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BERTHELOT, conseiller municipal.

---

Lors de sa séance en date du 12 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de résultat du budget annexe MUSEE D'ART MODERNE.

Or, il s'avère qu'une anomalie de 46 centimes a été constatée dans le report du résultat 2021, d'où, la nécessité de rectifier les écritures comptables.

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats du compte administratif 2022 – BUDGET ANNEXE MUSEE D'ART MODERNE de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

**BUDGET ANNEXE MUSEE D ART MODERNE (BC 642) : Affectation de résultat**

*section INVESTISSEMENT*

Report du résultat N-1	1 146 244,90 €
Résultat 2022 en section d'Investissement	2 301 257,21 €
Résultat de clôture au 31/12/2022 à intégrer au BP 2023 au 001	3 447 502,11 €
RAR Dépenses	300 000,00 €
RAR Recettes	500 591,93 €
Besoin de financement (si négatif : déficit/si positif : excédent)	3 648 094,04 €

*section FONCTIONNEMENT*

Report du résultat N-1	64 775,54 €
Résultat 2022 en section de Fonctionnement	160,06 €
Résultat de clôture au 31/12/2022	64 935,60 €
Couverture du besoin de financement au 1068	- €
Résultat de clôture à intégrer au BP 2023 au 002	64 935,60 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** d'affecter les résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET  
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,  
Stéphane BERTHELOT

Le Maire de CERET  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.